



# PROTECTION DU CLIMAT : LES ATTITUDES, LES COMPORTEMENTS ET LES COÛTS

AGEFI - 11.04.2019

## LES CONTRADICTIONS ENTRE ATTITUDES, COMPORTEMENTS ET PRÉDISPOSITION À PAYER CERTAINES MESURES VONT MARQUER DE PLUS EN PLUS LA POLITIQUE CLIMATIQUE SUISSE.

La protection du climat continue à mobiliser des foules, un peu moins nombreuses et assure pour l'heure - non sans exception - des succès électoraux aux partis qui s'en prévalent. Surtout, les émotions en la matière l'emportent sur les faits, qui sont têtus, comme le disait un célèbre révolutionnaire de gauche.

Au niveau des attitudes, il est ainsi de bon ton de clamer que l'on ne fait rien pour le climat en Suisse, alors que rien n'est plus faux.

On soulignera en ce sens que la taxe CO2 sur le mazout et le gaz monte depuis 2018 à 96 francs par tonne de CO2, soit 25 centimes par litre de mazout. Tandis que la défunte hausse de la taxe carbone du gouvernement français Macron aurait dû monter à 18,38 centimes d'euros par litre de fioul domestique, soit 20,65 centimes suisses au cours de change de début avril 2019. Quoi qu'il en soit, les émissions de CO2 imputables aux combustibles ont diminué en Suisse de 23.4 millions de tonnes en 1990, à 17.2 millions de tonnes en 2017, soit une réduction de 26.5%.

On relèvera aussi que, alors que le trafic routier a augmenté en Suisse de 30% de 1990 à 2017, les émissions de CO2 imputables à ce dernier sont quant à elles demeurées pratiquement stables pendant la même période. La quasi dissociation de ces deux courbes résulte de la réduction spectaculaire de la consommation moyenne de carburants des véhicules routiers motorisés.

Au niveau des comportements, surtout, on soulignera que, grâce aux mesures d'amélioration mises en œuvre depuis 2001, les entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs dans le cadre de l'action de l'Agence de l'énergie pour l'économie économisent actuellement 2,3 millions de tonnes de CO2 par année. Un chiffre qui équivaut à plus de 30 % de leurs émissions en 2001.

La différence entre les attitudes de certains défenseurs autoproclamés du climat, prêts à commettre des déprédations « progressistes », d'une part, et les comportements de milliers de chefs d'entreprises, qui mettent en œuvre des mesures concrètes de réduction des émissions de CO2, d'autre part, saute déjà aux yeux.

Mais c'est bien la prise en compte par chaque citoyen du rapport coûts-avantages des différentes mesures à l'ordre du jour de la révision de la loi fédérale sur les émissions de CO2 qui sera déterminante pour la suite.

En ce sens, on rappellera que le camp rouge-vert a expressément souhaité une hausse de 20 centimes des taxes sur le litre d'essence au nom d'une politique climatique « ambitieuse » après 2020.

Soyons donc clairs : chaque centime supplémentaire de taxe par litre d'essence correspondra à une hausse de la charge fiscale de pas moins de 50 millions de francs par an. Soit un milliard de francs supplémentaires chaque année si la hausse des taxes sur les carburants au nom du climat se montait à 20 centimes comme le souhaite le camp rouge-vert.

Les contradictions entre attitudes, comportements et prédisposition à payer certaines mesures vont marquer de plus en plus la politique climatique suisse.

Est-ce une raison du silence assourdissant la semaine passée de la Commission de l'énergie du Conseil des Etats, chargée de traiter la révision de la loi sur le CO2 à la suite du rejet de cette dernière par le Conseil national, en décembre dernier ?